

Les organisateurs :

- Fédération Régionale des Sociétés Musicales – Hauts de France
- Ville de Noeux-les-Mines, Office Culturel et Ecole Municipale de Musique.

REGLEMENT DU CONCOURS

1- Le concours est ouvert aux instrumentistes à vent de la famille des bois : flûte, hautbois, clarinette, saxophone, basson, élèves d'une société ou école de musique résidant dans la région des Hauts de France, selon les catégories proposées : **JEUNE TALENT – 1^{er} Cycle**

JEUNE ESPOIR – 2^{ème} Cycle

SOLISTE – 3^{ème} Cycle

Le concours pour la catégorie « SOLISTE » aura lieu :

L'année impaire pour les clarinettes, hautbois et basson

L'année paire pour les flûtes et saxophone.

Il n'y a pas de limitation d'âge pour les catégories « Jeune Talent » et « Jeune Espoir ».

La limite d'âge pour la catégorie « Soliste » est fixée à 25 ans au 1^{er} septembre de l'année du Concours.

2- Le concours se déroulera à la date suivante: Samedi 16 Mars de 13h à 17h :- pour les catégories « Jeune Talent » et « Jeune Espoir » à l'*Espace « Georges FONTAINE », 8 rue A. Camus à Noeux-les-Mines (62),**

- pour la catégorie « Soliste » au *Centre G. Brassens, avenue Guillon à Noeux-les-Mines (62).*

3- Pour l'inscription, les candidats devront envoyer le bordereau d'inscription avant le **31 janvier 2019** avec une attestation d'inscription d'un établissement d'enseignement musical, ou attestation écrite d'un professeur pour les cours privés, précisant le niveau présenté ainsi que le dernier diplôme musical obtenu.

4- Le niveau présenté doit être en cohérence avec le niveau stipulé sur l'attestation. Il n'est pas possible de concourir dans deux niveaux de cycle différents. Par contre, il est possible de se présenter dans deux instruments différents.

5- L'accompagnement des œuvres qui le nécessitent, se fera par un pianiste choisi par le candidat ou mis à la disposition gratuitement par la Fédération.

6- Les œuvres proposées correspondent à la fin de chaque cycle (« Jeune Talent » - cycle 1, « Jeune Espoir » - cycle 2 et « Soliste » - cycle 3). Elles sont choisies pour à la fois leur côté plaisant à jouer pour l'élève et leur aspect pédagogique pour le professeur. Les éditions indiquées sont obligatoires sauf indication contraire. Les photocopies sont strictement interdites.

7- L'audition du concours se fera derrière un paravent afin de préserver l'anonymat du candidat pour les catégories « Jeune Talent » et « Jeune Espoir ». Pour la catégorie « Soliste », les épreuves seront publiques.

8- Les droits d'inscription :

* **25 euros** pour les candidats issus d'une société ou d'une école de musique fédérée.

* **30 euros** pour tous les autres candidats.

9- Les inscriptions devront parvenir à la F.R.S.M., 121 rue Barthélemy Delespaul - 59000 Lille au plus tard le **31 janvier 2019**. Le chèque sera libellé à l'ordre de la Fédération Régionale des Sociétés Musicales – Hauts de France. Le nombre de places est limité à 12 par catégorie instrumentale. Les candidatures seront retenues selon l'ordre d'arrivée des bordereaux d'inscription dûment complétés.

10- L'inscription sera définitive après la validation du paiement. En aucun cas le droit d'inscription ne sera remboursé, sauf annulation du concours. Aucun changement ne pourra être accepté après l'inscription : accompagnateur, instrument, catégorie...

11- Les candidats inscrits recevront une convocation par voie dématérialisée

indiquant l'heure du tirage au sort du numéro d'anonymat (catégorie « Jeune Talent », « Jeune Espoir »), ou l'heure du début des épreuves (catégorie Soliste). Une salle de chauffe sera mise à disposition au plus tard, 30 minutes avant le début des épreuves.

12- Les candidats devront se munir de la convocation, reçue au moins 5 jours avant le début des épreuves, ainsi que d'une pièce d'identité.

13- Le jury sera formé de directeurs d'Ecole de musique et de professeurs diplômés dans chaque discipline. Pour la catégorie « Soliste », un artiste ou un professeur de conservatoire de chaque discipline sera sollicité.

14- Le barème de notations (catégories : « Jeune Talent » et « Jeune Espoir »)

Note de 18 à 20	1 ^{er} Prix avec Félicitations du Jury
16 à 17.99	1 ^{er} Prix
14 à 15.99	2 ^{ème} Prix
12 à 13.99	1 ^{ère} Mention
10 à 11.99	2 ^{ème} Mention
En dessous de 10	Accessit (non récompensé)

15- Pour la catégorie « Soliste », le jury, composé d'un représentant par instrument avec un président du jury procèdera par vote par instrument : 1^{er} Prix avec Félicitations du Jury (un seul lauréat par instrument), 1^{er} Prix, 2^{ème} Prix et 3^{ème} Prix. En cas d'égalité des votes, la voix du président du jury est prépondérante. Toutes les décisions sont définitives et sans appel. Le jury peut ne pas décerner de prix s'il juge le niveau du concours insuffisant.

16- Les candidats étudiant en cycle spécialisés (DEM, CEPI ou 3^{ème} Cycle) issus des CRR de la Région ne seront autorisés à se présenter que dans cette catégorie. Le concours est public à entrée libre. Il sera interdit au public d'entrer dans la salle pendant le passage d'un candidat. Il sera prié à une discrétion totale : **aucune appréciation et aucun applaudissement de sa part ne seront tolérés.**

17- Les résultats de chaque catégorie seront annoncés publiquement à la fin de chaque catégorie.

18- Les lauréats de chaque instrument dans chaque catégorie (« Jeune Talent », « Jeune Espoir » et « Soliste ») seront invités à se produire lors du concert de clôture le : **SAMEDI, 16 MARS 2019 à 18h au Centre culturel Georges Brassens. Tenue vestimentaire correcte exigée.**

19- Tous les candidats seront destinataires d'un diplôme. **Seuls les élèves présents lors du concert de clôture seront destinataires de leurs diplômes et de leurs récompenses.**

Un morceau d'ensemble avec tous les candidats terminera le concert (partition envoyée avec la convocation).

20- Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, détérioration ou vol survenu pendant la durée du concours.

Concert de clôture

Samedi 16 mars 2019 à 18h

SALLE GEORGES BRASSENS



Avec le Trio Flûte—Basson—Harpe

YGG DRASIL

Entrée gratuite



Ville de Noeux-les-Mines

35^{ème}

Concours Régional des Bois

« Georges Fontaine »

Samedi 16 Mars 2019

Espace Musical

Georges FONTAINE



ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE
DE NOEUX LES MINES

Espace Musical Georges Fontaine
8, rue Camus
tel: 03 21 66 13 08
<http://www.noeux-musique.fr>



35^{ème} Concours Régional des Bois

« Georges Fontaine »

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :@.....

INSTRUMENT :

Catégorie* : Jeune Talent – Jeune Espoir – Soliste

Accompagnement piano* : pianiste de la Fédération – pianiste personnel

Niveau du dernier diplôme obtenu :

Ecole de musique / CRC / CRD / CRR / cours privés fréquenté(s) actuellement :

Professeur d'instrument :

(*) Entourer la bonne mention

Signature du candidat majeur :

Je soussigné(e).....autorise,
mon fils, ma fille,..... à participer
au *Concours de bois « Georges Fontaine »* le
Samedi 16 Mars 2019 à Nœux-les-Mines dans le
respect du règlement.

Je règle la somme de€ correspon-
dant aux droits d'inscription.

Signature du responsable légal (candidat mineur)

LIEU

Espace musical « Georges FONTAINE »

8, Rue Camus

62290 – NOEUX-LES-MINES

Tél. 03-21-66-13-08

DATES

Vendredi 15 mars 2019 – Animations scolaires

Samedi 16 mars 2019 – Concours et

CONCERT DE CLOTURE à 18h

EDITO

Le concours régional est un événement incontournable dans le paysage de la musique amateur de notre région.

Il existe depuis mars 1984 ; passant d'un *Séminaire de la clarinette* (avec la participation de Serge Dangain, clarinettiste) à la *Semaine Musicale* (concours étendu aux autres bois : flûte et saxophone) pour aboutir au *Concours Régional des Bois « Georges Fontaine »* (regroupant l'ensemble de la famille des bois : flûte, hautbois, basson, clarinette et saxophone.)

Georges Fontaine, figure emblématique de la vie musicale noeuxoise, fut l'un des fondateurs de ce concours ; clarinettiste, chef de l'harmonie municipale, de la chorale, directeur de l'Ecole de musique et vice-président de la F.R.S.M., il fut à l'origine de nombreuses activités et de rassemblements culturels qui ont encore lieu aujourd'hui.

Pour cette session « anniversaire », les organisateurs ont revu le règlement de ce concours afin de lui apporter un « renouveau » tout en essayant de le rendre accessible à un plus grand nombre...

Nous vous encourageons donc à prendre connaissance de ces nouvelles dispositions et vous donne rendez-vous le samedi 16 mars prochain à Nœux-les-Mines !

Musicalement,

Le Comité d'organisation.



LISTE DES MORCEAUX IMPOSES - CONCOURS 2019

Catégorie « Jeune TALENT » :

Flûte Traversière :

Les voltigeurs, Jean-François BASTEAU - Editions Robert Martin

Hautbois :

Jardin d'automne, Pascal PROUST - Editions Robert Martin

Basson :

Romantica, Serge LANCEN - Editions Alphonse LEDUC

Clarinette :

Swinging clarinet, Aras WHITE - Editions Andel

Saxophone Alto :

Berceuse, Marcel PERRIN - Editions Alphonse LEDUC

Saxophone ténor :

Souvenance, Jacques DESLOGES - Editions Alphonse LEDUC

Catégorie « Jeune ESPOIR » :

Flûte Traversière :

Valse Harmonique, Reza NAJFAR - Editions DOBLIGER (Extrait du recueil « Flute Udpate »)

Hautbois :

Complainte et Saltarelle, René BERTHELOT - Editions Henri LEMOINE

Basson :

Fantasio, Robert BARILLER - Editions Alphonse LEDUC

Clarinette :

Sérénade et Fantaisie, Armando GHIDONI - Editions Alphonse LEDUC

Saxophone Alto :

Divertissement Tzigane, Félix ANTONINI - Editions Gérard BILLAUDOT

Saxophone ténor :

Concertino n°26, Julien PORRET - Editions Robert MARTIN

Catégorie « SOLISTE »

Hautbois :

Fantaisie Pastorale, Paul PIERNE - Editions Gérard BILLAUDOT

Basson :

Sonate, Yves BOUILLOT - Editions Pierre LAFITAN

Clarinette :

Concertino Opus 26, Carl Maria VON WEBER - Edition au choix